

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	22
Membres représentés	12
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie CURCIO
Date de la convocation des conseillers	21 juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 juin 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABÈRE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Madame Emma ABREU (*arrivée 19 h 32*), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Michèle PELABÈRE
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Philippe LE CLERRE
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Nadia GHARNIT, donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER,
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENT : Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2021

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à L. 2531-16 ;
Vu l'arrêté de la Préfecture de la région d'Ile de France n° 75-2020-06-12-014 en date du 12 juin 2020 relatif aux dotations versées au titre du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France qui notifie les montants attribués aux communes du département de Seine et Marne ;
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 juin 2022,

Considérant qu'une dotation du fonds de Solidarité des Communes de la région Ile de France de **1 039 375.00 €** a été attribuée à la commune de Villeparisis, au titre de l'exercice 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de justifier l'utilisation de ce fonds par la production d'un rapport ;

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur l'utilisation des crédits du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France, ci-annexé, au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie CURCIO Secrétaire de séance